VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Placeurs et Spéculateurs.

PROPRIETES DE CHOIX

DANS LE SEPTIÈME DISTRICT.

Frederick Matthias Netzhammer et al vs Frank Frederick Netzhammer et les mineurs Emma Netzhammer et Annie Netzhammer.

No 79,504 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 405 rue Baronne près de la rue Perdido le 9 août 1906 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 22 juin 1906 et signé le 28 juin 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme No 8200 rue Oak, situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 135, borné par les rues Dublin, Oak (autrefois Quatrième), Dante (autrefois Madison) et Zimpel, désigné sur un plan fait par C. Milo Williams, voyer, le 8 juin 1906 par la lettre A. ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin, et mesurant d'après ledit plan cinquante cinq pieds de face à la rue Oak sur une profondeur et façade à la rue Dublin, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds, et est composé du tout des lots originaux Nos 10 et 11.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 8208 rue Oak, situé dans le même district et ilet comme ci-dessus désigné sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer par le No 9, ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Toutes les propriétés suivantes sont une subdivision de l'ilet No 150, situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum d'après le plan fait par C. Milo Williams, voyer, daté le 8 juin 1906 et seront vendues d'après ladite subdivision comme suit, à savoir:

3° Le lot A, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le numéro municipal 8205 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin et mesurant d'après ledit plan soixante dix pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dublin de cent vingt pieds.

4° Le lot B est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

5° Le lot C, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No municipal 8215 rue Oak, ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds.

6° Les lots D et E sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent cinquante pieds six pouces.

7° Le lot F mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak de là sur une ligne de profondeur le séparant du lot E sur ledit plan cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak et courant vers la rue Dante seize pieds de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Oak cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak courant vers la rue Dante quatorze pieds de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot G sur ledit plan à la rue Oak cent pieds.

8° Les lots G et H sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

9° Le lot I ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le numéro municipal 8241 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dante et mesurant d'après ledit plan quarante six pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante de cent pieds.

10° Le lot J ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le No municipal 1227 rue Dante, ledit lot est contigu aux lots F, G, H et I dans le fond et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Dante, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

11° Le lot K ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le No municipal 1221 rue Dante, ledit lot est contigu aux lots L, M, N et [illegible] dans le fond et mesurant trente [illegible] trois pouces de face à la rue Dante, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

12° Le lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds, huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, et face à la rue Dante de cent quarante pieds neuf pouces.

13° Les lots L et M sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent quarante pieds neuf pouces.

14° Le lot O mesurant, d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, de là sur une de profondeur le séparant du lot P sur ledit plan cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Plum et courant vers la Dante dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N sur le plan à la rue Plum cent quarante pieds neuf pouces.

15° Les lots P et Q sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds six pouces.

16° Les lots R, S et T sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan trente deux pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

17° Le lot U formant l'encoignure des rues Plum et Dublin, et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade sur la rue Dublin de cent vingt pieds.

18° Les lots V et W contigus l'un à l'autre et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds dix pouces à la rue Dublin par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance en un et deux ans de crédit démontré par billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et garantie par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes pour l'année 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant James Bond Grinage notaire aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

8 juil—8 15 22 29—août 2 5 9

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE SIFFRAIM M. VASS. Cour Civile de District, Div. D., No 78336.

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 78,336 dans l'affaire de l'interdiction de Siffraim M. Vass ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI le 24 juillet 1906, la propriété ci-après décrite—

Une certaine portion de terre et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Webster, Colisée et Perrier et la ligne Bloomingdale (rue State), désignée par la lettre T dans l'ilet No 41 sur un plan d'arpentage fait par D. M. Brosnan député voyer de ville, le 14 juillet 1904, annexé à un acte de vente passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire le 18 juillet 1904, d'après lequel dit plan, la dite portion de terre commençant à une distance de cinquante huit (58) pieds de la rue Colisée et mesurant quarante trois (43) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster, la même largeur dans le fond, par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Colisée de cent dix huit (118) pieds dix (10) pouces et sept (7) lignes et une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Perrier de cent dix huit (118) pieds un (1) pouce et une (1) ligne, toutes deux étant rompues à une distance de cent (100) pieds trois (3) pouces de la rue Webster, laquelle dite portion de terre est composée du lot original No 8 et de quatorze (14) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster par une profondeur prise du lot contigu au lot No 7 sur sa ligne de côté vers la rue Colisée.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1906, le coût de l'acte de vente pardevant Joseph F. Watton, notaire, payant pour n'importe lequel et tous les certificats requis, un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et agent de Propriétés Foncières No 318 rue Baronne

23 juin—23 24—juil 1 8 15 22 24

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Désirable et Deux Lots de Terre,

824 RUE ARABELLA, entre Magasin et Camp,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 juillet 1906 à midi

Succession de William E. Gray.

77,693—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 26 juillet 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1906 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Arabella, Camp et Magasin, et l'avenue Nashville, désigné par les Nos 11 et 12 sur un devis fait par W. L. Hodgson, anciennement encanteur, d'après un plan fait par L. H. Pilié, voyer daté le 28 novembre 1870, lequel devis est annexé à un acte de vente par les héritiers de A. T. Gray et femme à Joseph Ernest, passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire le 23 décembre 1870, d'après lequel dit plan, les dits lots mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Arabella par une profondeur de cent (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois retiré de la banquette contenant verandah sur le devant, vestibule, hall, huit chambres, chambre à bain, deux citernes, hangar, et etc. Cour sur le devant, la banquette est pavée avec schillinger et la maison est tapissée partout.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans représentée par des billets faits et signés par l'acquéreur, datés de la date du passage de l'acte de vente portant intérêt au taux de sept (7 0/0) pour cent par an de la date desdits billets jusqu'au paiement, lesquels dits billets devant être garantis par lien de vendeur, et tous les privilèges sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'hypothèque. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes pour 1906 et de prendre les loyers seulement de la date du passage de l'acte de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CARRERE & KEENEY, Encanteurs.

J. Zach Spearing, Esq., Avocat, Chambre 5, Temple Maçonnique.

24 juin—24—juil 1 8 15 22 24 25 26

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches: il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

N. F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand cottage simple près de l'avenue de l'Esplanade,

No 1431 RUE MARAIS, ENTRE LA RUE KERLEREC ET L'AVENUE DE L'ESPLANADE

Lot vacant rue Kerlerec, entre les rues Marais et Villeré,

—ET—

Cent dix-neuf acres de terre dans la paroisse St-Tammany,

BASCOM E GAZIN VS WM GAZIN ET AL—No 77 662 Div. B, Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur —JEUDI, le 2 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement là et rendu en cour ouverte le 18 juin 1906 et signé le 25 juin 1906, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, améliorations, etc ; dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'ilet No 501, borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Marais (autrefois Planche), Kerlerec (autrefois St Bernard) et Villeré, sur un plan du défunt J. A. D'Hémécourt déposé voyer, daté le 1er avril 1859, en possession desdits héritiers, d'après lequel plan ledit lot mesurant quarante et un (41) pieds deux (2) pouces de face à la rue Marais par cent quarante sept (147) pieds huit (8) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de soixante trois (63) pieds deux (2) pouces de la rue Kerlerec.

Les améliorations sont connues comme le No 1431 rue Marais et comprennant un grand cottage simple en bois, contenant vestibules, galeries, mansardes, gaz, et quinze chambres.

2° Un certain morceau ou portion de terre, améliorations, etc., dans le même district et ilet que la propriété venant d'être décrite, mesurant en mesure américaine 39' 8" (trente neuf pieds huit pouces) de face à la rue Kerlerec sur une profondeur irrégulière s'étendant à la ligne de côté du lot No 17, sur laquelle ligne il mesure 41' 8" formant la ligne de fond. La ligne vers la rue Villeré mesurant 42' étant partie du lot 18 lequel formant l'encoignure des rues Kerlerec et Marais, près de son extrême fond, le tout duquel est démontré sur le plan ci-dessus mentionné.

3° Cent vingt acres de terre, moins un acre déjà vendu, avec améliorations, etc. situé dans la paroisse de St Tammany, dans cet Etat, étant le quartier Nord Ouest du quartier Sud Ouest et de la moitié Est du quartier Sud Est, section 24, comté 9, rangée Sud 14 Est St Helena méridien.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance devant être payé entre un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant payer les taxes pour l'année 1906 avec lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

Les actes de vente pardevant John Watt, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 jui 1—1 8 15 27 29—août 2

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

D'UNE MANUFACTURE DE CANDI DE HAUT GRADE MAINTENANT EN PLEINE OPERATION.

JEUDI, LE 19 JUILLET 1906, A 10:30 HEURES A. M.

Sur les lieux No 208 rue de Chartres.

No 77 676—Cour Civile de District.

Dans l'Affaire du Receveur la "O'Donnell Company".

Il sera vendu en bloc ou en détail, comme il le sera annoncé à la vente, fourneaux à candi, plateaux pour amidon, meules mouiés en cuivre glacières, plaques de marbre, fourneaux, fruits français des exportés extraits d'essences mutilians brets, bocaux comme échantillons, pupitres, meubles de bureau, coffre-fort en fer, cheval, wagon élégant, etc.

Le tout d'après l'inventaire. Renseignements avec l'encanteur.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
Phone Main 2967 R. 137 rue Carondelet.

8 juil—8 15 19

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE SANS EGALE DE

Bâtisses Rémunératives de Propriétés du Premier District.

Le magasin à un étage No 1333 rue Perdido à l'encoignure de la rue Liberté. La résidence à deux étages, Nos 448-452 rue Liberté. Lot de bâtisse et résidence rue Clara entre les rues Calliope et Euphrosine.

—AUSSI—

2 Actions du Stock Capital

—DE LA—

Gulf States Land and Improvement Co.

In re Succession de D. Nagrotto, Jr.

No 75,039—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 19 juillet 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 13 juin 1906 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme le No 30 dans l'ilet 333, borné par les rues Liberté, Franklin, Gravier et Perdido, mesurant vingt sept (27) pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt sept (127) pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 333 borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Franklin, et mesurant vingt deux (22) pieds, cinq (5) pouces de face à la rue Perdido par quatre vingt cinq (85) pieds, onze (11) pouces de profondeur sur une ligne de côté, et quatre vingt quatre pieds (84) onze (11) pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et formant l'encoignure des rues Perdido et Liberté.

3° Un certain lot de terre situé se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, étant désigné comme lot No 4 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 31 mars 1858, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf (29) pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de cent vingt six (126) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de ceux, situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, désigné comme le lot No 13, sur un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 21 mars 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine, vingt neuf [29] pieds à la rue Clara par une profondeur de cent seize [116] pieds, sept [7] pouces et deux [2] lignes entre lignes parallèles.

5° Deux actions du fonds capital de la Gulf States Land and Improvement Co. au nom du défunt comme évidence par certificat No 114, daté le 14 septembre 1905 il sera vendu pour du comptant.

Conditions—Pour les actions de la Gulf States Land and Improvement Co. comptant avant le transfert, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans devant être représenté par billets à recevoir faits et signés par les acquéreurs respectifs, à leur propre ordre et par eux endossé daté à la date du passage de l'acte de vente avec intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de la date desdits billets garantis par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses usuelles et coutumières hypothèque et de sécurité. Les acquéreurs devant avoir droit aux loyers desdites propriétés seulement de la date du passage de l'acte de vente et devant assumer les taxes de 1906. Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs, et un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach. Spearing, avocat.

17 juin—17 24—juil 1 8 15 18 19

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois magasins et résidences en briques à deux étages occupés comme pharmacie et magasin de merceries.

Nos 1012, 1014 et 1016 rue Annonciation, coin Poeyfarré.

Les lots traverse l'ilet à la rue Tchoupitoulas.

Succession de Albert Rosenmeier.

79,324—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 12 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour Division E daté le 8 juin 1906 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 64 borné par les rues Annonciation, Delord, Poeyfarré et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3 et 4 sur un plan annexé à un acte de vente par les héritiers de Louis Lesassier à Philippe Smith, lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir Le lot 3 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de 61 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 4 et 98 pieds 6 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté, et le lot No 4 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 79 pieds 9 pouces de face à la rue Poeyfarré, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 69 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 3. Les améliorations comprennent une bâtisse triple en briques à deux étages, occupée comme une pharmacie et 2 magasins de merceries et résidences.

Une occasion de spéculation ou pour s'assurer un placement payant.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant William Rensondin, notaire, aux frais de l'acquéreur

Josiah Gross, avocat pour l'exécuteur.

10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

"ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement équipé construit en 1903, l'intérieur redécoré cette saison, capacité de siège est de 1367.

IL sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, MARDI, le 24 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 18 juin 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs Third District Theatre Co., No 78,835 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127 10 6") de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Légier, notaire. 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

W. L. Hughes, avocat.
E. A. Sauter, receveur.

24 juin—24—juil 1 8 15 22 24

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lne.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Howell Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,829—Division A—Attendu que Mme Marie B. Ziegler, veuve de Charles Howell Adams, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Howell Adams décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. J. McLaughlin, avocat.

10 juil—10 14 19

Succession de Giovanina Barcia,

femme de Giuseppe Cartarella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 77 989—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Giuseppe Cartarella, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Albert Voorhies, W. J. Formento, avocats.

7 juil—7 11 16

Succession de James K. McDaniel

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79 463—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

7 juil—7 11 16

Succession de Mme Bridget Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,745—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire et final présenté par William E. Feeney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Henriques & Duchamp, avocats.

6 juil—6 11 16

Succession de Emile D. Frederic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,012—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Isabelle H. Frederic, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Johnston Armstrong, avocat.

4 juil—4 8 13

Succession de Mme Julia Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 79,023 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Estelle Levy, femme de Moïse Levy, exécutrice testamentaire active de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn, avocat.

4 juil—4 8 13

Succession de William Henry White Eekholm et Rosina Bauman Eekholm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79 743 — Division A—Attendu que Mme Josephine White Eekholm, femme divorcée de Wm E. Rau en premier mariage, et en second mariage veuve de Lawrence Varenholt, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus William Henry White Eekholm et Rosina Bauman Eekholm, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm J. Holden et S. F. Gautier, avocats.

4 juil—4 8 13

Succession de Patrick Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 78,738—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Michael Mitchell, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

1 juin—1 5 10

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 75,351—Division C. — Succession de Edwin James. Attendu que Mme Mary E. James, veuve de feu Edwin James, de la ville de San Diego, comté de San Diego, Etat de Californie, en capacité de gardienne ou tutrice dûment nommée et qualifiée des personnes et des propriétés des mineures Rosalie James et Mary Margaret James, enfants mineurs de ladite Mme Mary E. James, et maintenant résidant avec elle à San Diego, Californie, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane les propriétés appartenant auxdites mineures, dans cette paroisse; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons, dans les trente jours de la première publication de cet avis pour quoi l'application de ladite gardienne ou tutrice ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour— J. G. LYNCH Député Greffier.

Nouvelle Orléans, 29 juin 1906.

John F. Tobin, avocat.

30 juin—30—juil 2 12 22 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Vve A. Poirier vs George Henly.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 25,884—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le deuxième district de cette ville MERCREDI, le 11me jour de juillet 1906 à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et énumérée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau — Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans — A. E. et O. S. Livaudais avocats pour la demanderesse.

30 juin—30—juil 6 11

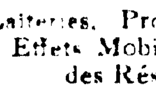

Si vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur?

GEO. ST-PAUL,

ENCANTEUR—

Laiteries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.

PHONE MAIN 2967—R.

137 RUE CARONDELET.

18 avril—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Double à Deux Etages.

No 122 rue N. Roman, entre Canal et Iberville, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 août 1906, à midi,

Succession de Mlle Caroline Graff.

No 79,283—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 9 août 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le deuxième district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 6 juillet 1906 par l'Honorable John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Honorable Fred. D. King juge de la Division B maintenant en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Douane et Canal, désigné comme le lot No 18 de l'ilet No 51 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. N. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre est borné sur un côté par le lot No 19 et sur l'autre côté par le lot No 17 et mesurant en mesure française vingt cinq pieds de face à la rue Roman sur cent quarante huit pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois à deux étages, avec un étage dans le fond, retiré de la banquette contenant de chaque côté 5 chambres, hangar, galerie sur la façade, citerne, etc, et est connu comme le No 122 rue N. Roman.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur, portant huit (8) pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'intérêt payable annuellement, lesdits billets devant être garantis dans leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété ci-dessus décrite avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, dans les ventes de crédit de la propriété foncière, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, et devant assumer les taxes d'Etat et de ville de 1906.

George J. Untereiner, avocat,
305 bâtisse de la Bourse au Coton.

8 juil—8 15 22 29—août 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI le 18 Juillet à 10 heure a. m.

Un lot de meubles de maison.

No 122 rue N. Roman.—Succession de Mlle Caroline Graff

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B — No 79,283.

MERCREDI, le 18 juillet 1906 à 10 heures a. m. dans le local No 122 rue N. Roman dans le Deuxième district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, les propriétés mobilières décrites dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—comptant sur les lieux.

JAMES F. KEENEY, Encanteur,
806 rue Perdido

Geo. J. Untereiner, avocat.

8 juil—8 15 17 18

CHARTE

DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

Etat de la Louisiane, }
Paroisse d'Orléans, }
Ville de la Nouvelle Orléans. }

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq, pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et désignés personnellement sont venues et ont comparu, les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et lui souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance, sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK", et sous ce dit nom d'incorporation, elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possèdera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166, approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892, approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, où son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président; ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000) divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents; et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune action à lui transférées dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit, et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs avec le droit de nommer les autres neuf (9) qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr., Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Sporl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement sont comme suit.

Nom.	Résidence.	Actions
Simon Weis	1237 avenue Jackson	1,000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company	117 Camp	3,500
Frank B. Williams, Patterson, Lne.		100
Charles Godchaux, avenue St Charles, coin Arabella		100
Maurice Stern, 5115 Ave St Charles		100
Geo. A. Hero, 713 Ave Esplanade		25
Pearl Wight, 2504 rue Prytanée		100
Harry O. Penick, 7004 Ave St Charles		50
Sol Wexler, 1727 Ave Napoléon		100
Joseph Levy, 1504 rue Carondelet		25
Edwin C. Foster, 1401 ave Napoléon		20
Otho Elmer 1454 ave Louisiane		50
James B. Sinnott 1127 rue Sixième		50
Sigmund Odenheimer, 1957 rue Valmont		50
Adam Lorch, 323 ave Henry Clay		20
Thomas J. Byrnes, 2 01 rue Annonciation		20
John Fitzpatrick, 2024 rue Canal		50
George Q. Whitney, 2232 ave St Charles		100
John E. Bouden Jr., 1334 rue State		100
Charles DeLerno, 1122 rue Troisième		25
Michael A. Sporl, 730 Clouet		15
Charles A. Tessier, 1546 ave Peters		25
Patrick J. Maguire, 1617 rue Quatrième		25
Jonas H. Levy, 1847 rue Carondelet		25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs N. la Orléans		2,325

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin, un président et au moins trois vice-présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir aussi bien que changer et amender n'importe lesquels et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation, sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourant une balle de coton et les mots, "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires, devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze et au moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée, mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est vu précédemment.

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison, ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y aura parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital, à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction, la modification les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci-dessus indiqués, en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey, témoins compétents, qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales).

SIMON WEIS.

Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge. Co., Maurice Stern, Prest.

F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO. A. HERO,
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY,
E. C. FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT,
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J. BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q. WHITNEY,
J. E. BOUDEN, Jr.,
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPORL,
C. A. TESSIER,
CHAS DE LERNO,
LAWRENCE FABACHER,
Par Gus Oertling;
GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY,
CHAS GODCHAUX, } Administrateurs
SOL WEXLER, }

Témoins:
WM REDNOUR,
H. TALCEY.

ALEXIS BRIAN,
Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précité d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page ——.

Nouvelle Orléans, 20 novembre 1905.

(Signé) EMILE LEONARD,
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank," et du certificat du député enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.

ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle Orléans 20 novembre 1905.

THE

MONONGAHELA RIVER

CONSOLIDATED

COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Alger, au Dry Dock. Phone 38.
Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,

PHONE 376.

1er oct—10m mer ven dim